



COMMUNE DE MOUSSAC
Plan Local d'Urbanisme



PIECE 4.2
PLAN DES SUP
(Servitudes d'Utilité Publique)

Légende

- Limite communale
- Cadastre
- Bâti
- Cours d'eau

- Ua
- Zones réglementaires

PPRI du Gardon Amont

- F-U zone urbanisée inondable par un aléa fort
- NU zone non urbanisée inondable par un aléa indifférencié
- M-U zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- R-U zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R-NU zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé

Servitudes ponctuelles

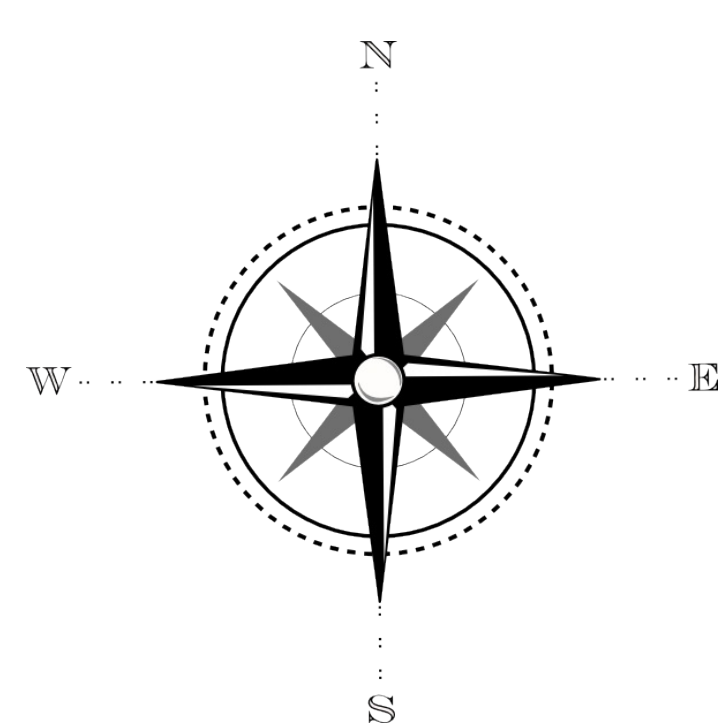
- ★ Monument historique

Servitudes linéaires

- I3 Canalisations de transport de gaz
- I4 Ligne électrique

Prescriptions associées

- Servitude AC1 Monuments historiques
- I3 Bande de protection à maintenir libre
- I4 Bande de protection à maintenir libre



1:4000

0 100 200 300 400 500 m

